

de l'électricité dans tout le Nord. Je vois un député que la préparation de ce rapport préoccupait au plus haut point, et il est intéressant de noter que si on examine le rapport avec attention, on n'y trouve pas une seule donnée économique qui justifie cette conclusion, pas la moindre preuve que la régie publique, par opposition à l'entreprise privée, offrirait au consommateur de meilleurs services à meilleur compte. En fait, il n'y a pas l'ombre d'une preuve qu'un organisme comme la CENC servirait mieux l'intérêt public qu'une participation d'investisseurs privés.

• (4.20 p.m.)

Le rapport parle de motifs pragmatiques plutôt qu'idéologiques pour justifier l'étatisation, et prétend que la tendance est à la propriété publique. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Pour le prouver, je renvoie encore une fois les députés à un document joint en appendice au mémoire présenté au comité par la Yukon Electrical Company Limited. Je veux parler des recherches effectuées par un certain M. Schants sur la propriété et la situation juridique de l'industrie de l'électricité aux États-Unis. Cette étude aboutit à des conclusions très intéressantes, dont l'une veut que la tendance ne soit pas à l'étatisation des services publics, tout au contraire, et qu'une étroite collaboration s'impose entre les secteurs privé et public.

Il est également intéressant de remarquer que le rôle de la Commission est de fournir de l'énergie aux localités septentrionales où les capitaux privés ne veulent ou ne peuvent pas aller. Pourtant, il y a des centrales—et je me limite aux Territoires du Nord-Ouest—à Arctic Bay, Broughton, Cap Dorset, Clyde River, Grise Liard, Hall Beach, Igloolik, Lake Harbour, Padloping, Pengnertung, Pond Inlet, Coral Harbour, Eskimo Point, Rankin Inlet, Repulse Bay et Whale Cove, qui appartiennent toutes au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et il y en a d'autres.

Si tel est le rôle de la Commission, pourquoi ne dessert-elle pas les localités qui figurent en appendice du treizième rapport du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien du 13 mars 1969? Il n'y a pas de doute que le secteur privé peut fournir les capitaux nécessaires, et en raison des statistiques que je viens de consigner à titre d'exemple, et vous en trouverez d'autres dans les rapports de 1969 du comité, je crois que les députés ne peuvent plus guère douter que le secteur privé n'impose pas au consommateur des taux excessifs. En fait, les taux de la Commission sont généralement plus élevés que ceux des installations privées.

Ce bill n'est pas aussi inoffensif qu'il le paraît. Les députés ont raison de vouloir se renseigner sur cette vaste question des activités de la CENC, tout comme le comité qui examinera le bill aura raison de faire des recommandations utiles au gouvernement après avoir entendu, dans tout le Nord, des témoignages présentés par les entreprises qui produisent et fournissent de l'électricité, y compris la CENC. Ces recommandations pourront convaincre le gouvernement qu'en préconisant cette mesure il fait fausse route.

Cependant, une enquête aussi vaste est impossible à moins que la Chambre n'adopte l'amendement dont elle est saisie. Il est certain que les députés de l'arrière-ban ministériel ne peuvent se croire empêchés d'appuyer la résolution car tout ce qu'il s'agit d'appuyer c'est l'enquête la plus étendue possible en comité au lieu de l'enquête restreinte qui résulterait de l'acceptation de la résolution présentée au nom du gouvernement plutôt que de l'amendement dont la Chambre est saisie.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est appelée à se prononcer sur l'amendement à la motion principale. Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. l'Orateur suppléant: Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant: A mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. l'Orateur suppléant: Convoquez les députés.

(L'amendement (M. Baldwin), mis aux voix, est rejeté.)

• (4.30 p.m.)

ONT VOTÉ POUR:

MM.

Alexander	MacInnis (Cape
Baldwin	Breton-East Richmond)
Bell	MacLean
Bigg	Macquarrie
Cadieu	MacRae
Coates	McCleave
Comeau	McIntosh
Crouse	Marshall
Danforth	Mazankowski
Dinsdale	Nesbitt
Dionne	Nielsen
Fairweather	Peddle
Forrestall	Ricard
Fortin	Ritchie
Gauthier	Rodrigue
Godin	Rondeau
Hales	Ryan
Howe	Rynard
Korchinski	Schumacher
Lambert	Scott
(Edmonton-Ouest)	Simpson
Laprise	Southam
Latulippe	Stewart (Marquette)—45.
Lundrigan	